Gemeng Bauschelt

Administration communale de Boulaide
3, rue de la Mairie
L-9640 Boulaide
secretariat@boulaide.lu Tél.: 99 30 12
www.boulaide.lu Fax: 99 36 92

Avis Public

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 25 septembre 2026 relative à l'approbation du règlement-taxe relatif à la facturation des frais résultant de travaux exécutés par la commune de Boulaide, a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures, référence FC05-2026-A395.

Le présent avis est publié à partir du 4 novembre 2026 conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988. Le texte dudit règlement-taxe est à la disposition du public, à la maison communale à Boulaide pendant les heures de bureau.

Boulaide, le 2 novembre 2026.

Le collège des bourgmestre et échevins

Administration Communale Boulaide